



En 1748 la marine des galères cessa d'être distincte de celle des autres vaisseaux et tous les établissements maritimes furent concentrés à Toulon.

Une cinquantaine de protestants sont encore envoyés au bagne, qui remplace les galères comme établissement pénitencier.

Les deux derniers forçats protestants, qu'on avait oubliés, ne sont libérés qu'en 1775.

Les motifs de condamnation pour la foi

Dès 1545, après l'expédition de Maynier d'Oppède contre les Vaudois du Luberon, 666 vaudois furent conduits aux galères.

En 1685, l'édit de Fontainebleau de Révocation de l'édit de Nantes prévoit une peine de galères pour les protestants qui tentent de sortir du Royaume et pour toute expression publique du culte réformé désormais interdit.

Parmi les condamnés on relève :

- 22% pour sortie du Royaume
- 53% pour assemblée illicite au désert
- 11% pour détention d'armes à feu ou de poudre
- 1% pour protection ou hébergement d'un pasteur.

Très peu de pasteurs car ceux-ci subissent généralement la peine capitale. Six mois après la Révocation le bagne de Marseille comptait déjà 1200 huguenots et 3500 ramèrent sur les galères.

Jusqu'à l'ordonnance du roi Charles IX de novembre 1564, mentionnant pour la première fois la "peine des galères", les galériens étaient des africains ou des turcs (les musulmans). Les condamnés de droit commun et plus tard les protestants fidèles à leur foi viendront les rejoindre.

Au temps du roi Louis XIV

une quarantaine de galères sont basées à Marseille ; il faut 260 rameurs sur une galère normale.

Louis XIV fait construire l'Arsenal des Galères de Marseille.

L'accès se fait côté quai des Belges

par une porte monumentale

au-dessus de laquelle l'intendant a fait graver cette devise :

"le grand Louis aux flottes invincibles

a bâti cette citadelle, il dicte ses lois à la mer domptée".



Stèle près de la Tour de Constance en hommage aux protestants condamnés aux galères pour leur foi

Les périodes de persécution plus active

Certaines périodes ont vu un afflux massif de protestants : à la Révocation (1685), également en 1688 avec l'entrée en guerre de Louis XIV contre l'Europe protestante, enfin au moment de la guerre des Camisards.

En 1713, un grand nombre de protestants sont libérés sous les pressions répétées d'Anne, reine d'Angleterre, à la condition de sortir du Royaume.

Sous Louis XV, 132 protestants sont encore envoyés aux galères.



Marseille arsenal des galères (à gauche)
Tableau de Joseph Vernet

A Marseille il ne reste presque rien

du formidable arsenal des galères bâti sous le règne de Louis XIV qui occupait tout le fond du port et une bonne partie de la Rive Neuve, presque une ville à côté de la ville, avec sa maison du Roy entourée d'un jardin exotique, ses bureaux, ses ateliers, ses magasins, son hôpital, son canal intérieur et ses formes de radoub. Le canal a subsisté jusqu'en 1924, c'est maintenant le Cours d'Estienne d'Orves où cette sculpture évoque l'arsenal des galères

